

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir: ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-48 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'UCRM

Mme BELBEZE, rapporteure, rappelle que lors de sa séance du 30 mai 2023, le Conseil avait signé une convention avec l'UCRM (Union Cépière Robert Monnier) afin de faciliter l'accompagnement lié à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, Considérant la difficulté pour les demandeurs d'emploi non véhiculés, relevant de cet accompagnement, de se rendre à Aucamville, commune dans laquelle ils sont actuellement reçus par la chargée de mission insertion.

Cette convention prévoyait la mise en place d'une permanence dans les locaux communaux le vendredi de 9h00 à 12h00.

Deux avenants avaient permis d'étoffer ces permanences, en rajoutant les mardis matin et les 3 derniers vendredis du mois, le présent avenant étendra les permanences à tous les vendredis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention entre l'UCRM (Union Cépière Robert Monnier) et la ville de Saint-Jory ;

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 26 MAI 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS